



## Critères de sélection des projets à financer

Proposition soumise à l'AG du 7 septembre 2020 pour approbation

### 1. Contexte

Depuis fin 2019, le label Financité & FairFin (<https://www.financite.be/fr/article/label-financite-fairfin-le-1er-label-de-finance-solidaire>) est octroyé aux parts de coopérative de Condroz Energies Citoyennes (CEC) suite à l'introduction d'un dossier de candidature par la coopérative. Il s'agit à la fois d'une volonté forte de CEC de poursuivre son implication dans des projets ayant du sens au niveau environnemental et sociétal et de bénéficier de plus d'une « vitrine » permettant de mieux faire connaître la coopérative et d'augmenter son capital.

Ce label de la finance solidaire vise un double objectif :

- Offrir une visibilité, dans la gamme de produits financiers, aux produits qui visent à favoriser la cohésion sociale par le financement, grâce à un mécanisme de solidarité, d'activités de l'économie sociale et ce, en transparence totale à l'égard des souscripteurs.
- Assurer aux citoyens que leur argent contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme l'accès à l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Ces produits labellisés permettent le financement des projets et des entreprises qui représentent une valeur ajoutée pour l'homme, la culture et/ou l'environnement.

### 2. Conséquences pour CEC

Le comité de labellisation a rappelé que les parts de la coopérative faisant l'objet de ce label doivent financer des entreprises ou projets exerçant des activités de l'économie sociale à hauteur d'au minimum 50% du montant collecté. Il invite ainsi CEC à veiller au respect de cette exigence et suggère d'insérer un critère relatif à l'économie sociale dans le processus de sélection des projets dans lesquels la coopérative investit.

Par ailleurs, le comité demande également que les critères de sélection retenus par CEC pour financer des projets/entreprises soient approuvés par l'Assemblée générale de la coopérative.

### 3. Critères proposés

Le Conseil d'Administration de CEC, dans le cadre de cette labellisation, propose donc une série de critères à prendre en compte lors des futurs investissements de la coopérative.

#### A. Critères en matière de solidarité

- Favoriser l'émergence et le développement d'activités nouvelles, en lien avec la production d'énergies renouvelables, rencontrant des difficultés de financement auprès des banques classiques, particulièrement sur le plan local;
- Favoriser le développement local, si possible dans le Condroz, à travers la création ou le renforcement de projets et d'entreprises producteurs d'énergies renouvelables, avec une priorité pour l'hydroélectricité;
- Soutenir des projets/entreprises soucieux des générations futures, notamment à travers le développement de solutions favorisant les énergies renouvelables.

## **B. Critères en matière de financement des activités de l'économie sociale**

- Financer des entreprises/projets exerçant des activités de l'économie sociale, dont la production d'énergie renouvelable, à hauteur d'au moins 50% minimum de l'encours collecté;
- Tenir compte des éventuels agréments octroyés par les pouvoirs publics aux entreprises/projets financés (exemple : donner priorité à une coopérative agréée par le conseil national de la coopération);
- Tenir compte lors de la sélection des entreprises/projets et lorsque ces critères sont pertinents :
  - de la primauté du travail sur le capital;
  - de leur autonomie de gestion, du mode de gouvernance et du processus décisionnel;
  - de la finalité de service aux membres, à la collectivité et aux parties prenantes;
  - d'un développement durable respectueux de l'environnement.

## **C. Critère en matière de responsabilité sociétale**

- La partie de l'encours collecté qui ne sera pas directement utilisé pour le financement des entreprises/projets sera placé en tenant compte des préoccupations sociales, éthiques et environnementales, en plus des critères financiers.

